

Rivages



Dossier p. 3

Méditerranée

Sauvegarder les oiseaux côtiers

Reportage p. 6

Camargue

La nature à perte de vue



Photo de couverture : site de la Ribère, commune de Torrelles (Pyrénées-Orientales), Languedoc-Roussillon © Romain Mathieu



© ????????

« Pour l'avenir, je suis de ceux qui pensent que l'espérance est aujourd'hui dans la dynamique créatrice de la crise écologique en cours, à la condition cependant, qui ne va pas du tout de soi, de relier ou de lier d'une manière indissociable, respect de la nature et respect de la dignité des personnes et des cultures, avenir de la biodiversité et avenir de l'humanité. »
Emmanuel Lopez
1948-2009



© ????????

Merci à Emmanuel Lopez

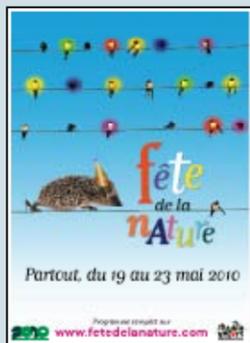
Emmanuel Lopez, directeur du Conservatoire du littoral depuis 2004, nous a quittés le 11 septembre 2009, des suites de maladie. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il avait commencé sa carrière à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, puis avait été chargé, à la Datar, de la réalisation du contrat ville moyenne de Rochefort. Au Conservatoire du littoral, il avait occupé, depuis sa création et jusqu'en 1989, les postes de chargé de mission, de délégué Atlantique/Grands lacs, puis délégué Corse et directeur adjoint de 1989 à 1994. Il avait été, depuis, directeur du Parc national de Port-Cros, avant d'être nommé à la direction du Conservatoire en juin 2004. Emmanuel Lopez a été également président du Groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels (Aten), depuis sa création de 1997 à 2004. Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite et chevalier de l'Ordre du mérite maritime. Bernard Gérard, directeur adjoint de l'établissement à Rochefort, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur.

❁ 2010, année phare du Conservatoire

Cette année, le Conservatoire fête 35 ans d'actions. 2010 s'annonce comme dense et active avec de nombreuses manifestations. Le Conservatoire du littoral s'engage dès à présent dans trois d'entre elles, soutenues par le ministère de l'Écologie. La biodiversité se manifesterà à la Fête de la nature et aux Journées de la mer.

❁ Année internationale de la biodiversité

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Face aux menaces qui pèsent sur elle (urbanisation croissante, pratiques agricoles, déforestation, pollutions...), la conservation de la diversité biologique est devenue une préoccupation mondiale.
www.biodiversite2010.fr



❁ Fête de la nature

Pour la 4^e année consécutive, la Fête de la nature invitera, du mercredi 19 au dimanche 23 mai, un public toujours plus large à passer des moments exceptionnels dans des sites naturels, en compagnie des acteurs de la protection de la nature. Des milliers de manifestations seront proposées gratuitement dans toutes les régions, y compris en outre-mer.
www.fetedelanature.com

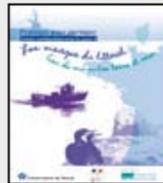
❁ Journées de la mer

Des centaines d'animations seront organisées en France à l'occasion des Journées de la mer, qui se dérouleront pour la seconde édition du 8 au 14 juin. Divers événements feront mieux connaître la mer, ses richesses et ses fragilités, valorisant les activités maritimes professionnelles, incitant le public à adopter des comportements respectueux de l'environnement maritime et à promouvoir les nouvelles découvertes.
www.japprendslamer.fr



❁ Kit pédagogique

En 2008, le Conservatoire avait réalisé, avec le soutien de la Fondation P&G littoral, un kit pédagogique envoyé gratuitement à 3000 collèges de métropole et d'outre-mer. Le succès rencontré l'a incité à développer une version pour les écoles primaires. Le kit se compose de 4 affiches thématiques et d'un DVD pour les enseignants (cartes, fiches d'activités, idées de prolongements pédagogiques, témoignages vidéos, sujets de débats). 18000 exemplaires ont été édités. Le kit sera envoyé en deux fois courant 2010.



❁ Des expos

- Le Palais de la découverte et le Conservatoire du littoral s'associent pour présenter, du 18 mai au 23 janvier 2011, *Les Oubliées de la biodiversité*, des photos sous-marines de limaces de mer du bassin d'Arcachon (59 espèces de nudibranches et d'autres opisthobranches... ont déjà été répertoriées). Elles mettront en avant la diversité et la biologie de ces espèces méconnues, leur place et leur rôle d'indicateurs de biodiversité dans l'écosystème spécifique du bassin d'Arcachon.
- Du 20 mai au 20 juin 2010, le Conservatoire présentera, au Lazaret d'Ajaccio, *Rivages en images*, des regards d'artistes (photographes, aquarellistes, dessinateurs, paysagistes, auteurs...) sur les rivages de la Corse. Cette exposition est un hommage à Emmanuel Lopez qui, en tant que délégué, œuvra pour la protection de grands espaces tels que les Agriate ou Campomoro.



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Sauvegarde des oiseaux côtiers de Méditerranée

Ces oiseaux, en particulier les laro-limicoles coloniaux, sont fragilisés par la raréfaction de leurs sites de nidification. Le Conservatoire du littoral s'est naturellement associé au plan d'action, lancé en 2007, qui vise à les protéger.*

La difficulté qu'ont les laro-limicoles coloniaux* à trouver des sites optimaux pour nicher et se reproduire en toute quiétude, les oblige à se déplacer vers des sites de substitution. Or, ceux-ci n'assurent pas une reproduction de qualité, d'où un déclin et une fragilisation des populations méditerranéennes depuis une vingtaine d'années. Sept de ces espèces sont d'ailleurs inscrites à la directive Oiseaux européenne, qui implique, de la part des États membres de l'Union, la mise en place de mesures spéciales de conservation. Les Amis des Marais du Vigueirat et le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR) ont pris en charge cette question et proposé un plan d'action dont l'objectif principal est de restaurer et d'augmenter les capacités

* La mouette rieuse -Larus ridibundus-, la mouette mélanocéphale -Larus melanocephalus-, le goéland railleur -Larus genei-, la sterne caugek -Sterna sandvicensis-, la sterne naine -Sterna albifrons-, la sterne pierregarin -Sterna hirus-, la sterne hansel -Sterna nilotica- et l'avocette élégante -Recurvirostra avosetta.



© RENÉ ALESTRA

d'accueil des zones humides côtières. Le Conservatoire du littoral, dont les terrains forment un réseau de sites à fort enjeu pour ces oiseaux, s'est naturellement associé à ce projet lancé fin 2007. D'autres partenaires, comme la Fondation Total, l'ont rejoint. Une phase préparatoire, 2007-2008, a mis à plat une hiérarchisation des enjeux sur les terrains du Conservatoire et établi les premiers diagnostics. Ainsi, plusieurs sites ont été désignés pour recevoir des aménagements. Le Conservatoire a pu définir, avec les gestionnaires des terrains, les tâches réalisables, les conditions et les contraintes. En 2009, les diagnostics se sont poursuivis et six nouveaux terrains ont été évalués : les Orpellières et la Grande Maire, près de Sérignan, l'étang des Mouettes, la lagune de Gâchon et les salines de Villeneuve sur les étangs palavasiens et les étangs de Villepey près de Fréjus.

Des travaux sur les sites

Les aménagements doivent d'abord viser une augmentation de la capacité d'accueil des sites pour ces espèces et sont évalués en continu de manière à adapter la gestion. La première opération consiste à construire ou restaurer des îlots de nidification. Des



© CHRISTOPHE PIN

- 1 Goéland railleur et poussin
- 2 Colonie de laro-limicoles poussins de goéland railleur et mouette mélanocéphale
- 3 Goéland railleur en incubation et poussins
- 4 Sterne pierregarin en incubation

Surveiller la nidification

Un suivi hebdomadaire des laro-limicoles permet d'identifier les colonies et de surveiller la nidification... voire d'intervenir rapidement en cas de dérangement ou de prédation. En Languedoc-Roussillon, les terrains du Conservatoire du littoral accueillent la majorité des colonies. Ainsi, le domaine de Tartuguières abrite les plus forts effectifs de Méditerranée française avec, en 2009, près de 1200 couples de mouettes mélanocéphales, 210 de mouettes rieuses, 640 de sternes caugeks, 490 de goélands railleurs, 420 de sternes hansel et 60 de sternes pierregarins. À noter aussi les effectifs importants sur le Lido des Aresquiers qui a profité des actions de protection des colonies : à Pierre Blanche, l'une, de sternes naines, comptait plus de 150 couveurs ; sur la lagune de Gâchon, près de 200 couples de sternes pierregarins, 80 de mouettes rieuses, 35 de mouettes mélanocéphales, 30 de sternes naines et 40 d'avocettes.

travaux de terrassement ont été lancés sur cinq sites en 2009 : les Vieux Salins et le salin des Pesquiers à Hyères (Var), le Domaine de la Palissade et les marais du Vigueirat, en Camargue (Bouches-du-Rhône) et les salines de Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault). Nombre de ces travaux ont été financés directement par la Fondation Total. Trois grands îlots de nidification ont été restaurés aux Vieux Salins d'Hyères tandis que vingt-huit petits îlots étaient construits à la main sur les partènements extérieurs des salins des Pesquiers. Au Domaine de la Palissade, empreint de naturalité, il a été

décidé la construction d'un îlot de nidification sur la Baisse Claire, dédiée à l'accueil du public par le plan de gestion. Aux marais du Vigueirat, les aménagements 2009 ont finalisé l'ouvrage interrompu par les pluies en septembre 2008. Situé dans un contexte de forte présence de prédateurs, les travaux ont consisté à rendre l'accès au site de nidification plus difficile. L'îlot a été rehaussé, afin de pouvoir augmenter le niveau d'eau durant la saison de reproduction, puis restauré. De même, des canaux ont été creusés le long des digues de l'étang afin d'accroître l'isolement. Enfin, les berges ont été débroussaillées afin d'interdire le stationnement des sangliers et réduire la prédation des poussins de limicoles. Une clôture électrique, alimentée par un panneau solaire, ceinture l'îlot durant la période de reproduction. En interdisant l'accès aux prédateurs terrestres, ce dispositif vise à modifier leur habitude d'aller visiter l'îlot comme observé en 2008. Après deux à trois ans, dans un souci de ne pas dénaturer le paysage, il sera retiré. Enfin, l'îlot des salines de Villeneuve-lès-Maguelone a été restauré en augmentant son isolement. Du sable coquillier, prélevé au sud du salin, y a été déposé pour constituer un substrat meuble propice à la nidification. Une partie de la végétation a été arasée afin de constituer une surface favorable aux sternes, avocettes et goélands railleurs au sommet de l'îlot.



© CHRISTOPHE PIN



© CHRISTOPHE PIN

Des oiseaux emblématiques de Méditerranée



© CHRISTOPHE PIN

Les laro-limicoles regroupent les espèces appartenant aux laridés (goélands et mouettes), aux sternidés (sternes et guifettes) et aux limicoles (petits échassiers comme l'échasse blanche et l'avocette élégante). Ils vivent sur le littoral et ses proches habitats tels que les lagunes et les salins. Leur vie et leur survie dépendent totalement des milieux aquatiques où ils trouvent le couvert, le repos et surtout des sites de nidification. Outre l'urbanisation croissante, la surfréquentation des plages, la pollution des eaux, les laro-limicoles sont de plus en plus menacés par l'augmentation de la population de goélands leucophées. Car ceux-ci perturbent l'écosystème : non seulement ils colonisent les sites les plus propices à la reproduction et en chassent les autres espèces mais ils agissent en prédateurs, détruisant leurs œufs et leurs poussins.

Succès à suivre

L'évaluation de l'impact des aménagements est estimée par leur colonisation par les laro-limicoles et le succès de la reproduction. La pertinence des aménagements réalisés en 2009 sera alors appréciée en 2010. Aux marais du Vigueirat cependant, suite aux aménagements de 2008, le succès de reproduction a été globalement bon, notamment pour les 36 couples de sternes pierregarins (avec une moyenne de 0,8 poussin par couple) et les 5 couples d'avocettes (1 poussin par couple). Aucune intrusion de prédateur n'a été constatée.

Encombrant goéland

En complément de ces aménagements, la capacité d'accueil peut être augmentée en restituant aux espèces patrimoniales les sites accaparés par le goéland leucophée. Trois méthodes ont été testées en 2008 et 2009 : la stérilisation des pontes, l'éradi-

cation des adultes et leur effarouchement durant la phase de cantonnement. Elles ont porté sur les mêmes colonies : celles des étangs palavasiens comprenant le Lido des Aresquiers (Pierre Blanche et Gâchon), des salines de Villeneuve et du salin de Frontignan. S'il est encore tôt pour tirer des conclusions, la juxtaposition de ces opérations menées en collaboration avec le Syndicat mixte des étangs littoraux semble entraîner le déclin des effectifs reproducteurs.

Assurer le calme

La surveillance et la protection des colonies constituent un troisième angle d'intervention. Car si la majorité des terrains du Conservatoire est ouvert au public, celui-ci méconnaît les besoins des oiseaux côtiers provoquant des dérangements répétés qui peuvent conduire à l'échec de la reproduction. De même, la gestion

de l'eau réclame une attention renforcée en l'absence de gestionnaire afin d'éviter l'inondation des nids. Trois sites, dans l'Hérault, ont été particulièrement protégés en 2009 : Tartuguières et, au Lido des Aresquiers, la lagune de Gâchon et Pierre Blanche. Bilan positif : on a constaté une très bonne reproduction dans les plus grandes colonies de sternes hansel et de goélands railleurs à l'échelle nationale, ainsi que de sternes, caugek et pierregarin, à l'échelle méditerranéenne.

Un réseau pour partager

En 2010, toutes ces opérations seront reconduites. Et le Conservatoire souhaite développer un réseau opérationnel des gestionnaires de sites. Il capitaliserait les acquis du projet par un transfert de compétences et un partage des protocoles de gestion et des méthodes de suivi afin d'assurer la cohérence des actions.



● Camargue,
Bouches-du-Rhône

Camargue La nature à perte de vue

Après une première opération importante en Languedoc-Roussillon, le Conservatoire est en train d'acquérir un ensemble naturel protégé de plus de 21 000 ha d'un seul tenant en Camargue. Cet espace présente un intérêt biologique et paysager d'importance. Étapes d'un projet aussi exceptionnel qu'emblématique...

« Se défendre contre la nature, contre la mer, n'a pas de sens du point de vue du Conservatoire. [...] Nous avons mené avec succès une expérimentation à Hyères ; en Camargue, nous allons travailler à une échelle beaucoup plus vaste. »

L'histoire commence en juillet 2007. Dans un contexte économique difficile, les Salins du Midi, un des premiers saliniers européens, prévoit de réduire de près de moitié son exploitation et donc ses surfaces. Le groupe souhaite néanmoins que ces terrains, qui n'ont plus d'affectation productive mais méritent d'être préservés, puissent l'être dans les meilleures conditions. Le Conservatoire du littoral se porte alors acquéreur. Fin août, la vente scelle la fin d'une négociation amiable : le Conservatoire acquiert 1 200 hectares, un ensemble foncier situé en Languedoc-Roussillon, réparti sur trois départements et onze sites. Cette transaction, qui a bénéficié du concours de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, va pouvoir assurer l'avenir de plusieurs sites remarquables de la côte languedocienne.

Forts enjeux écologiques

Cette première opération d'envergure en amène une seconde avec le groupe Salins. Elle se concrétise cette fois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en septembre 2008. Il s'agit de l'acquisition d'un ensemble de 2 300 ha sur les salins de Giraud, dont plus de 2 000 situés en Camargue et environ 200 sur le pourtour de l'étang de Berre. Une partie de ces terrains est d'une haute valeur écologique et paysagère avec en particulier deux sites emblématiques : l'étang du Fangassier qui abrite un des rares lieux de nidification et de reproduction des flamants roses et le domaine limitrophe de la Belugue où est installée l'une des plus prestigieuses manades de Camargue.

Ces terrains constituent un ensemble représentatif des milieux naturels et des paysages camarguais : sansouïres, pâturages, ancien lit du Rhône... Ils pourraient



ainsi être rendus à la nature et à la mer. Cette opération inédite, du fait de l'ampleur et de la qualité des sites concernés, a pu être réalisée grâce au concours financier déterminant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Elle concerne quatre sites des Bouches-du-Rhône : la Belugue (2 117 ha), Citis Pourra (160 ha), l'étang de Bolmon (extension de 8 ha) et le marais de Tête noire (17 ha).

Une opération d'envergure

Depuis début 2009, des difficultés économiques ont engagé les Salins du Midi à mettre en place un nouveau plan social qui concerne l'ensemble de la société et de ses sites d'exploitation. Les Salins de Giraud ne connaîtront aucun licenciement supplémentaire mais 6 000 ha sont mis en vente. « Depuis, le Conservatoire est en négociation sur leur devenir. Aujourd'hui, un protocole d'accord est conclu concernant la cession de 4 500 ha ; cession qui sera effective dans les six mois à venir », explique Christian Desplats, le délégué régional du Conservatoire. À cela s'ajoutent 1 000 ha « réservés » au Conservatoire jusqu'en 2013... en attendant le montage d'un nouveau plan de financement. Ces 6 000 ha, dégagés de l'exploitation salinière, sont destinés à devenir une réserve

naturelle. Ils sont en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et classés au titre de la convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux (sterne pierregarin, mouette rieuse, goéland railleur...), de reptiles, d'amphibiens et de mammifères.

Grâce à cette acquisition, le Conservatoire aura accès à un ensemble naturel de 21 000 ha d'un seul tenant en Camargue, en continuation des étangs de Vaccarès (Parc naturel de Camargue) déjà propriété de l'établissement public ! Une opération emblématique donc, au plan européen et international. Car même si, sur le fond, personne ne conteste les enjeux ni leur ampleur, elle est fort complexe à

mener. Une première acquisition de près de 1 000 ha a déjà été signée fin 2009.

Extrapoler les connaissances

Prochaine étape : le projet d'aménagement. Quel sera-t-il ? « La question de la gestion se pose évidemment avec acuité pour nous, assure Christian Desplats. Notre partenaire naturel est le Parc naturel régional de Camargue qui gère déjà les 2 000 ha acquis l'an dernier. Mais l'organisme sort d'une période troublée. Une mobilisation institutionnelle paraît nécessaire. » Le Conservatoire souhaite engager un travail commun, comme celui réalisé sur d'autres sites autour d'une approche technique et scientifique avec des partenaires locaux. Seront associés la SNPN (Société nationale de protection de la nature) et la station biologique de la Tour du Valat (près d'Arles), qui a développé une activité de recherche et de gestion intégrée pour favoriser les échanges entre usagers des zones humides et scientifiques dans un objectif de meilleure conservation de ces zones.

Le Conservatoire bénéficie déjà de l'expérience du site d'Hyères, sur le littoral méditerranéen, en matière de reconversion d'exploitation salinière. « Nous allons nous appuyer sur cette expérimentation et extrapoler les connaissances accumulées. Les conditions sont d'ailleurs très proches, la zone lagunaire, qui s'étend de Fos-sur-Mer aux alentours d'Argelès, est soumise aux mêmes types de problèmes, en particulier au niveau de la gestion hydraulique. L'objectif n'étant évidemment plus de produire du sel mais de la biodiversité, nous mènerons des opérations de maîtrise des digues, des pompes, etc., pour, petit à

Mobilisation exceptionnelle

Cette acquisition de 4 500 ha (pour 45 millions d'euros) est la plus grosse opération foncière depuis la création du Conservatoire en 1975. Elle n'a été possible que grâce à une très forte mobilisation de différents partenaires : le ministère, et le ministre lui-même, ainsi que les collectivités, pour parvenir à un financement de l'ordre de 75 à 80 % de l'ensemble de l'opération.

- Meeddm (crédit du Grenelle de l'environnement et des zones humides)
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Port autonome de Marseille-Fos
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Feder (Fonds européen de développement régional)
- Conservatoire du littoral

petit, renaturaliser et retrouver la qualité biologique.»

Pas de solutions toutes faites

Un autre axe d'intervention concernera le trait de côte car certaines zones sont menacées par la montée du niveau de la mer. D'autres ont été aménagées de manière totalement artificielle pour répondre aux besoins de l'activité économique et des équipements industriels. « Se défendre contre la nature, contre la mer, n'a pas de sens du point de vue du Conservatoire, mais cette approche n'est pas toujours facile à faire accepter. Nous avons mené avec succès une petite expérimentation de ce type à Hyères ; ici, nous allons travailler à une échelle beaucoup plus vaste. Mais une chose est sûre : il n'existe pas de solutions toutes faites, les interventions se feront doucement, notre rôle et notre ambition sont d'accompagner l'évolution naturelle du site tout en veillant à la sécurité des biens et des personnes », conclut Christian Desplats.



❄️ Votre contribution est toujours un encouragement

Le souci de la préservation de nos rivages n'est pas seulement une préoccupation touchant à l'agrément de l'existence, c'est aussi la marque de la solidarité entre générations et celle de notre responsabilité envers le futur.

Pour acquérir les rivages les plus précieux et pour en assurer, avec le soutien des collectivités territoriales, la protection définitive, le Conservatoire du littoral a besoin de votre soutien. La sauvegarde de ces espaces sera à la mesure de l'adhésion de chacun.

Vous nous dites...

- « Continuez à nous faire rêver de côtes naturelles et merveilleuses. Avec tous mes encouragements. »
- « Ci-joint un don de soutien à votre action indispensable. »
- « Voici ma cotisation 2009. Je sais que vous en faites bon usage car votre travail plus qu'utile, nécessaire, est magnifique et doit s'amplifier. Merci pour la nature et merci pour nous tous ! »
- « Avec toutes nos félicitations et nos encouragements pour vos actions. En particulier le sentier du littoral entre Saint-Tropez et Cavalaire. »
- « Je soutiens l'action du Conservatoire du littoral car j'aime fréquenter les sites protégés et mis en valeur par votre action. »

Vous aussi, soutenez l'action du Conservatoire

Avec l'appui de la Fondation de France, le Conservatoire reçoit, en soutien de son action, des dons et des legs.

M., M^{me}, M^{lle} :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Courriel :

J'apporte mon soutien à l'œuvre du Conservatoire en joignant à ce formulaire un chèque à l'ordre de "Fondation de France - Conservatoire du littoral", d'un montant de :

..... €

Que j'adresse à : Conservatoire du littoral
La Corderie royale, BP 10137 - 17306 ROCHEFORT Cedex

Les dons des particuliers sont déductibles à concurrence de 60% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal est adressé à tous les donateurs, pour un montant égal ou supérieur à 15 euros.

Les interventions foncières du Conservatoire entre le 16 mai 2009 et le 1^{er} janvier 2010

Le premier chiffre indique la superficie sur laquelle a porté la nouvelle intervention, le second chiffre indique la surface totale sous la protection du Conservatoire.

Pas-de-Calais 196,16 ha • 196,16 ha 1,70 ha • 88 ha 0,30 ha • 0,30 ha	Fort Vert • Calais, Marck Dunes de Stella • Merlimont, Cucq Marais Audomarois • Saint-Omer, Serques	0,43 ha • 96 ha	Beauport Kerarzac • Kerfort, Paimpol, Plouezec Penhoat-Lancerf • Plourivo Marais de Noteno • Trébeurden Pors Mabobeg Leguer • Lannion - Trébeurden	1,57 ha • 373 ha 0,35 ha • 8 ha 3,27 ha • 106 ha	0,06 ha • 20 ha 4,65 ha • 99 ha	Le Défend • Rivedoux-Plage Marais du Douhet • La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron Marais d'Oléron • Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron Marais de Brouage • Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac La Pointe de l'Eguille • L'Eguille Forêt de Suzac • Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne	
Somme 8,96 ha • 355 ha 1,84 ha • 6 ha 5,94 ha • 117 ha	Baie et basse vallée de la Somme • Boismont, Noyelles-sur-Mer Moyenne vallée de la Somme • Liercourt Hâble d'Ault • Cayeux-sur-Mer, Woignarue, Brutelles	5,32 ha • 5 ha	Coteaux de Penvern-Kervegan • Pleumeur-Bodou		0,04 ha • 5 ha 1,77 ha • 106 ha		
Calvados 0,22 ha • 344 ha	Estuaire de l'Orne • Amfreville, Bénouville, Merville-Franceville-Plage, Ouistreham, Ranville, Sallenelles Marais de Ver-sur-Mer • Ver-sur-Mer Les Fonderies • Tracy-sur-Mer	2,16 ha • 42 ha 0,66 ha • 53 ha 0,22 ha • 24 ha	Finistère 0,21 ha • 8 ha 0,29 ha • 103 ha 0,39 ha • 20 ha	Penn ar C'hlegler • Ile de Batz Marais de Carnic • Guissény Rade de Brest • Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet, Plougastel-Daoulas Bois de Penzer - Pen ar Vir • Lanvéoc Pointe des Espagnols • Roscanvel Anses de Penhir et du Toulinguet • Camaret-sur-Mer Cap de la Chèvre • Camaret-sur-Mer, Crozon Dunes du Steir • Loctudy Baie d'Audierne • Penmarc'h, Plomeur, Plonéour-Lanvern, Plovan, Saint-Jean-Troilimon, Trégouennec, Trégout Kerouiny - Dunes et étangs • Trégunc Malachappe-Kerliguet • Moëlan-sur-Mer Falaises du Corsen • Plovarzel	1,43 ha • 1005 ha	Landes 1,39 ha • 66 ha 1,43 ha • 1005 ha	Marais de la Tafarde • Sainte-Eulalie-en-Born Marais d'Orx • Labenne, Ondres, Orx, Saint-André-de-Seignaux, Saint-Martin-de-Seignaux, Saubrigues
Eure 0,26 ha • 362 ha 2,73 ha • 265 ha	Rives de Seine sud • Fiquetfleur-Equainville, Fatouville-Grestain, Berville-sur-Mer Marais Vernier • Bouquelon, Marais-Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien Risle Maritime • Conteville, Foulbec, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Toutainville	0,06 ha • 25 ha 0,34 ha • 18 ha	Ille-et-Vilaine 0,74 ha • 54 ha 1,62 ha • 9 ha	Anse du Verger • Cancale Pointe du Nick • Saint-Lunaire Morbihan Littoral Oriental • Ploemeur, Guidel Rives du Blavet • Locmiquelic Dunes du Mât Fenoux-Mer de Gâvres • Plouhinec, Riantec Côte Sauvage • Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon Ster Vras - Apothicaiererie • Sauzon Pointe du Pouldon • Locmaria Kerpenhir Loperec • Locmariaquer Marais de Séné • Séné Marais de Pénestin • Pénestin Pointes Nord Arzonaises • Arzon	0,33 ha • 1543 ha	Gard 1,58 ha • 527 ha	L'Espiguette • Le-Grau-du-Roi
Manche 3,30 ha • 23 ha 4,23 ha • 62 ha	Pointe du Grouin du Sud • Vains Utah Beach • Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Germain-de-Varreville Pointe de la Loge • Cosqueville Pointe du Brick • Fermanville, Maupertus, Carneville Falaises du Mur Blanc • Gréville-Hague, Eculleville, Urville-Nacqueville Nez de Jobourg • Herqueville, Jobourg Les Vertes Fosses - Cap du Rozel • Le Rozel, Surtainville Havre de Surville • Saint-Rémy-des-Landes, Glatigny, Surville Pointe d'Agon • Agon, Coutainville, Regneville-sur-Mer, Heugueville-sur-Sienne, Montmartin-sur-Mer, Tourville-sur-Sienne Havre de la Vanlée • Lingreville	0,10 ha • 118 ha 0,19 ha • 267 ha 57,02 ha • 136 ha	Loire-Atlantique 302,42 ha • 2613 ha	Estuaire de La Loire • Bouée, Cordemais, Couëron, Donges, Frossay, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Le Pellerin Port aux Goths-Portmain • Pornic, Préfailles Lac de Grand-Lieu • Bouaye, Saint-Aignan-Grand-Lieu, Saint-Lumine de Coutais, Saint-Philibert de Grand-Lieu, Saint-Mars-de-Coutais		Hérault 60,95 ha • 548 ha 0,33 ha • 1543 ha	Basse Plaine de l'Aude • Lespignan, Vendres Étang de Vic • Mireval, Palavas-les-Flots, Vic-la-Gardiole, Villeneuve-les-Maguelones
Seine-Maritime 5,77 ha • 54 ha 2,52 ha • 18 ha	Cap d'Ailly • Sainte-Marguerite-sur-Mer Cap de la Hève • Sainte-Adresse, Le Havre	1,93 ha • 126 ha 0,16 ha • 86 ha 0,31 ha • 226 ha 7,52 ha • 161 ha	Vendée 0,29 ha • 68 ha	Dunes du Jaunay et de la Sauzaie • Brétignolles-sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie		Aude 1,88 ha • 51 ha 0,25 ha • 28 ha	Plateau de la Franqui • Leucate La Caramoun • Leucate
Côtes-d'Armor 2,12 ha • 4 ha 3,94 ha • 24 ha 1,10 ha • 15 ha	Baie de l'Arguenon • Saint-Cast-le-Guildo Côte de Penthièvre • Hillion, Morieux, Planguenoual, Pléneuf-Val-André Pointe du Roselier • Plérin	0,11 ha • 199 ha 9,06 ha • 154 ha 1,16 ha • 57 ha 4,88 ha • 102 ha 3,56 ha • 129 ha 0,22 ha • 19 ha 0,19 ha • 2 ha	Charente-Maritime 0,13 ha • 212 ha	Les Evières • La Flotte, Le Bois-Plage-en-Ré, Sainte-Marie-de-Ré Marais de Brandelle • La Tremblade		Alpes Maritimes 13,80 ha • 760 ha	Massif de L'Estérel • Théoule-sur-Mer, Mandelieu-la-Napoule
Var 3,63 ha • 8 ha 47,24 ha • 165 ha 0,48 ha • 1 ha 2,79 ha • 10 ha						Bouches-du-Rhône 921,90 ha • 2984 ha	La Belugue • Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer Collines de Caderaou-Figuerolle • Saint-Mitre-les-Remparts Étang de Bolmon • Châteauneuf-lès-Martigues, Marignane La Côte Bleue • Ensus-la-Redonne, Le Rove, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-lès-Martigues
Corse-du-Sud 1,18 ha • 78 ha						Haute-Corse 25,71 ha • 525 ha	Rives de l'étang de Biguglia • Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana
Mayotte 0,10 ha • 95 ha						Jura 0,39 ha • 3 ha	Rives de Bellecin • Orgelet

Au 1^{er} janvier 2010, le domaine terrestre et maritime sous la protection du Conservatoire du littoral est de 128 600 hectares



Éditions Crès
Agenda Bleu 2010
15 euros,
format 15 x 15 cm,
agenda semainier
de 120 pages
Pour sa première édition,
l'Agenda Bleu vous présente

52 sites exceptionnels du littoral français. Des plages du Nord au pays basque, du Roussillon à la Riviera, sans oublier la Corse, les Antilles, la Guyane, Mayotte et la Réunion, découvrez nos rivages protégés par le Conservatoire. Un agenda bleu chez vous = un coin de littoral sauvegardé. Chaque agenda fait l'objet d'un reversement au Conservatoire du littoral.

www.editions-cres.com



Éditions Actes Sud
Atlantique
ouvrage collectif
25 euros, 272 pages,
Les rivages des régions
Pays-de-la-Loire,
Poitou-Charentes
et Aquitaine ont su
conserver
leur caractère sauvage,
à de très rares
exceptions près. En quête permanente
d'un équilibre entre développements
économique et touristique et préservation
du patrimoine, la côte a, par sa diversité,
transcendé les limites de la terre
et de la mer.



Éditions Actes Sud
Languedoc-Roussillon
Ouvrage collectif, 20 euros, 160 pages
Avant la constitution de son précieux chapelet de lagunes,
la côte du Languedoc-Roussillon accueillait, voilà 2000
à 3000 ans, les navigateurs phéniciens, étrusques, grecs,
carthaginois, puis romains. Profondément remaniée
par la nature et par l'homme, elle reçoit aujourd'hui
plus de dix millions de visiteurs par an.

Commandez ces ouvrages

Sur www.conservatoire-du-littoral.fr, la boutique
ou par courrier au Conservatoire du littoral, boutique du Chardon Bleu,
La Corderie royale, BP 10137, 17306 Rochefort Cedex

Rivages, lettre d'information du Conservatoire du littoral

27, rue Blanche
75009 Paris
tél : 01 44 63 56 60
fax : 01 44 63 56 76
direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr

La Corderie Royale
BP 10137,
17306 Rochefort Cedex
tél : 05 46 84 72 50
fax : 05 46 84 72 79
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Directeur de la publication :
Bernard GÉRARD

Coordination :
Anne KONITZ

Rédaction et conception graphique :
Bayard Nature et Territoires

Impression :

Imprimerie JOUVE

Photos :

Propriété du Conservatoire sauf mention spéciale

Anse de Paulilles, commune de Port-Vendres, Pyrénées-Orientales

John Davies / 1999-2009

Ce domaine de 30 hectares, sur une jolie petite crique, était occupé par une énorme usine depuis plus de cent ans. Un promoteur, bien que le site soit classé, entendait y réaliser une importante urbanisation touristique et un port de plaisance. En 1998, l'anse de Paulilles est sauvée in extremis par le Conservatoire du littoral qui l'achète pour le restaurer et l'ouvrir au public, avec l'aide des collectivités territoriales, notamment le département des Pyrénées-Orientales. Les photographies de Davies déroulent le film de l'histoire du site.



© JOHN DAVIES / CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Les photos de John Davies sont exposées à la Galerie VU², 2, rue Jules-Cousin, à Paris (IV^e) jusqu'au 27 mars

JOHN DAVIES, né en 1949 à Sedgefield, en Angleterre, vit à Liverpool. Sa renommée internationale repose sur la lucidité avec laquelle il a appréhendé la réalité des paysages rural et urbain. Ses débuts, au milieu des années 70, ont été marqués par une analyse approfondie de la beauté sauvage et de l'ampleur du paysage naturel dans les îles britanniques (*Mist Mountain Water Wind*, 1986; *Skylines*, 1993). Il s'est ensuite tourné de façon décisive vers la Grande-Bretagne des villes et les transformations provoquées par le paysage industriel et post-industriel (*A Green & Pleasant Land*, 1987). Depuis le milieu des années 80, de nombreuses commandes ont élargi son champ d'action aux paysages de plusieurs autres pays européens (*Gross Currents*, 1992...), puis au-delà, en particuliers au Japon (*Fuji City, Shizuoka Prefecture*, Japan, 2008).